

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**Séance ordinaire du 20 décembre 2012**

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Nombre de voix : 12

L'an deux mille douze le vingt décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, Sylvain PRATI, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Thierry LEGER, Valérie LLORENS, Sandrine MELCHIOR, Laurent RIEFFEL.

Absents excusés : Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO.

Dominique LEBRUN.

**POINT 1**

***Création d'une zone d'activité à STUCKANGE***

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'intégration d'une zone de développement économique supplémentaire dans la compétence communautaire du 2<sup>ème</sup> groupe « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » (Zones existantes : Guénage-Buding-Metzervisse-Distroff-Koenigsmacker/Malling)

Le périmètre du projet se situe à l'ouest de la RD 918 entre le giratoire nord contournement de Stuckenge et la future intersection avec la future sortie de la RD1 bis.

Le lotissement artisanal sera accessible par le giratoire précité et inclura en partie des terrains communaux, pour une surface globale de 10 hectares.

L'ensemble des 26 maires réunis à la CCAM a déjà donné un avis unanimement favorable sur ce dossier.

Sur ce plan économique, cette nouvelle zone se justifie dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet Terra Lorraine, ouvrant des capacités d'accueil pour les entreprises périphériques.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, décide par **5 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions** de compléter la définition de l'intérêt communautaire des activités économiques par l'aménagement, l'entretien et la gestion de cette zone de Stuckange.

**POINT 2**

***Enquête public pour l'aliénation d'une partie du domaine public.***

Le maire expose,

Le lotissement "Les Vallons 2" comportera 3 places à bâtir. Son aménagement peut être optimisé par le déclassement d'une partie du domaine public. En effet le chemin qui mène à la Bibiche forme une courbe accentuée. La configuration des lieux permet de le rectifier et d'accroître ainsi la surface des parcelles. Ce qui nécessite un déclassement précédé d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

✓ de créer un document d'arpentage des parcelles concernées

✓ de mener une enquête publique du 21 janvier au 21 février 2013 à ce sujet.

Hubert DITSCH, maire de VOLSTROFF, est chargée de l'accueil des personnes lors de permanences en mairie afin de relever les différentes remarques qui pourraient être formulées et de les transcrire dans le registre ouvert à cet effet.

Ces permanences se tiendront :

- le lundi 21 janvier 2013, de 11 heures à 12 heures,
- le lundi 04 février 2013, de 11 heures à 12 heures,
- le lundi 18 février 2013, de 17 heures à 18 heures.

Ces horaires seront affichés en mairie, présentés sur le site de la commune et paraîtront dans la presse locale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

**POINT 3**

***Biens sans maître.***

Le maire rappelle qu'une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 06 juillet 2011 (Point 3) concernant deux parcelles dont il est impossible d'identifier le propriétaire.

Aucune suite n'ayant été donnée à cette première démarche, il demande au conseil municipal l'autorisation de relancer cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte sa demande.

**POINT 4**

***Façonnage de bois de chauffage.***

La municipalité a proposé du bois de chauffage à façonner par les particuliers résidant dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix du stère à 12 € TTC.

Les conditions de coupe, de stérage et d'enlèvement seront précisées lors de la rédaction des contrats d'achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer une formation destinée aux usagers, néophytes ou confirmés.

Cette formation pratique, d'une durée de 3 heures, sera basée sur le volontariat et sera assurée un samedi matin. Les personnes non intéressées signeront une décharge à la commune.

**POINT 5**

***Travaux forestiers – devis de l'ONF***

Le maire expose,

L'ONF a transmis à la commune un devis relatif aux travaux d'exploitation 2013 comprenant abattage, façonnage de grumes, travaux de cubage, classement et débardage en ATDO (assistance technique à donneur d'ordre) pour la somme de 1 399,87 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis pour l'ensemble des prestations précitées, ainsi que l'affectation de cette somme au budget 2013.

**POINT 6**

***Convention pour commerçant ambulant.***

Le maire expose,

Lors du conseil municipal du 30 mars 2012, la municipalité avait autorisé un commerçant ambulant à proposer une restauration rapide aux habitants de la commune, dans le respect d'une convention d'une durée de 6 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à reconduire cette convention d'occupation du domaine public jusqu'au 31 mars 2013.

Cette convention précisera le lieu, le coût, la durée et les conditions de suspension de ladite activité.

**POINT 7**

***Convention commerçant ambulant.***

Un commerçant non sédentaire souhaite s'installer dans notre commune le mercredi soir afin d'y vendre des pizzas aux habitants de METZERVISSE et des environs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette personne à s'installer chaque mercredi soir de 16 heures 30 à 20 heures 30 environ, sur la place située devant la ferme de Monsieur Pierre HALLÉ.

Le recouvrement du droit de place se fera par la mairie, selon la délibération du conseil municipal du 06 novembre 2009.

Cette autorisation est accordée pour une période de 6 mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Arrivée de Dominique LEBRUN

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : 12

Nombre de voix : 13

**POINT 8**

***Subvention « classe de découverte »***

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de Monsieur HANN, directeur de l'Ecole Elémentaire concernant le projet « classe découverte » qui aura lieu du 11 au 17 février pour 57 élèves des niveaux CM1 et CM2.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention de 100 € par élève.

Pour obtenir le subventionnement de leur classe transplantée, les enfants résidant dans une autre commune devront fournir une attestation de non-subventionnement établie par la commune d'origine.

**POINT 9**

***Subvention exceptionnelle.***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, octroie une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'association « Le Club de l'Amitié ».

**POINT 10**

***Achat d'un véhicule.***

Le maire fait part de la possibilité d'acquérir un véhicule 9 places subventionné par le Conseil Général et le Fond d'Aide au Football Amateur.

Ce véhicule, propriété de la commune, servirait au transport des footballeurs lors des déplacements. Il pourrait également être utilisé pour le transport ponctuel des personnes âgées lors de leurs activités. Il pourrait enfin faire l'appoint lors de sorties scolaires ou lors de déplacements d'élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à :

- ✓ contacter des professionnels pour obtenir des devis.
- ✓ solliciter le Conseil Général et le Fond d'Aide au Football Amateur pour l'obtention d'une subvention.